

Avant d'aborder ce sujet, souvenons qu'aujourd'hui nous commémorons le souvenir des défunts.

La commémoration du souvenir des défunts

Cette tradition est ancienne et inscrite dans notre histoire. Depuis le VIII^e siècle, pendant l'époque carolingienne, les noms des défunts étaient inscrits dans des livres spéciaux appelés « *libri memoriales* » (Livre de mémoire ou de confraternité). Ils étaient récités lors des messes et par ce fait leur appartenance au royaume céleste était affirmée. La première prière collective pour les défunts eut lieu à Attigny par une quarantaine d'évêque en 762.

Attigny (département des Ardennes) abritait en effet au haut-Moyen-Âge une résidence royale depuis Clovis II qui y construisit un palais en 647. Elle fut également résidence impériale carolingienne et la présence de Charlemagne y est citée à de nombreuses fêtes de Noël ou de Pâques.

En 1030, Odilon de Cluny instaure cette commémoration des défunts le 2 novembre sous une forme universelle et anonyme. Aujourd'hui, les noms des défunts de l'année sont cités le 2 novembre pendant l'office.

En cette journée de commémoration des défunts, rappelons donc la mort au combat du sergent-chef Thomas Dupuy (Cf. [Biographie](#)). Un dernier hommage pourra lui être rendu par chaque citoyen sur le pont Alexandre III à Paris ce mercredi 5 novembre à 9h30.

Enfin, je ne peux écarter en cette journée le décès d'un manifestant à Sivens, même si je ne le mets pas au même niveau que l'engagement du soldat en opération, même si toute mort d'un être humain est grave. Ce décès doit inciter cependant à la réaction citoyenne pour plusieurs raisons.

Retour sur Sivens

La construction du barrage de Sivens a été décidée par le conseil général du Tarn constitué de représentants élus localement par le peuple. Tous les recours des opposants au barrage ont été rejetés au sein d'un processus juridique long et coûteux et les travaux ont commencé. Devant l'échec de la procédure juridique, les opposants locaux ont occupé la zone des travaux. Ils ont accueilli des groupes d'anarchistes donc d'extrême-gauche dont la seule politique est l'opposition par la violence et la provocation aux décisions politiques et aux forces de sécurité de l'Etat.

Dès lors que l'Etat et ses forces de sécurité peuvent être combattus, ces acteurs de violence surgissent organisés, équipés, discrets. Ils cassent, détruisent, agressent physiquement avec cocktails Molotov et barres de fer, acide à Nantes, communiquent, utilisent les failles juridiques et instrumentalisent tout incident ou accident. Ils capitalisent sur l'émotion dans une société qui baisse les yeux tous les jours tout en condamnant verbalement le plus souvent ces actes. Ils façonnent donc l'environnement informationnel avec succès. Ils font reculer l'Etat et contribuent au développement d'un nouveau sentiment d'insécurité, sinon de défiance parmi la population.

Ils bénéficient sans aucun doute d'une relative complaisance due au passé d'un certain nombre de nos dirigeants les plus âgés qui ont appartenu à des mouvements d'extrême gauche. Ils ne l'ont jamais regretté tout en devenant plus modérés pour accéder au pouvoir.

De l'instrumentalisation de la mort d'un manifestant

Sur le décès de Rémi Fraisse, posons-nous la question de sa maturité. Acceptons qu'il n'ait pas été un « violent » mais je me rappelle de cet extrémiste de gauche présenté comme « non violent », tué par deux « méchants » skin head en juin 2013. L'enquête a montré qu'il était un provocateur et un extrémiste violent.

On peut être engagé dans un combat politique que l'on pense légitime mais comment comprendre que Rémi Fraisse se soit donc trouvé dans une troupe d'agresseurs violents qui attaquaient en règle une zone défendue par les gendarmes mobiles ? Il y avait de la lumière par cette nuit d'automne ? Les gens semblaient s'amuser ? C'était le 14 juillet ?

Quand on est raisonnable et non violent, on ne reste pas au milieu d'un affrontement. Cependant, sa mort malheureuse, forcément stupide, a été rapidement utilisée par les agresseurs des forces de l'ordre qui « provoquaient ». Si faire appliquer la loi en démocratie face à des agresseurs armés, heureusement pas encore d'armes de guerre, est une provocation, notre société confirme son délitement par des réactions faisant appel à la compassion. Elle oublie que cela ne serait pas arrivé s'il n'y avait pas eu d'agression violente contre les forces de l'ordre. Celles-ci n'ont pas été la cause de cet affrontement mais oserai-je dire elles en ont été les victimes pour prendre un terme à la mode.

L'objectif d'entraver la liberté d'action des forces de sécurité

Je citerai Mathieu Burnel, membre du groupe de Tarnac (Cf. L'Express.fr) qui a évoqué le livre « [L'Insurrection qui vient](#) », paru en 2007 (Cf. [Mon billet du 19 octobre 2014, dernière partie](#)), pour dire que « l'insurrection est arrivée » pendant l'émission « Ce soir ou jamais » du vendredi 31 octobre. Il a posé exactement la problématique de ces groupes violents : « *tenir en respect la police par tous les moyens nécessaires* » lors des manifestations.

Il est donc heureux que le général Favier comme tout chef militaire ait défendu ses gendarmes (Cf. [Le Figaro](#)). Je crois aussi que ces situations se répétant, il devient de plus en plus nécessaire dans le contexte des réflexions sur la syndicalisation des armées que les chefs militaires défendent leurs subordonnés alors que le pouvoir politique est malmené.

Le débat sur l'emploi des grenades offensives par les forces de gendarmerie est un exemple type. Il ne devrait pas avoir lieu en raison des deux seuls cas de décès survenus en trente ans. Les forces de l'ordre doivent être dissuasives dans leur action et non désarmées d'abord dans leurs moyens d'action, ensuite dans leur volonté morale de s'opposer aux acteurs de violence bien souvent en situation d'impunité.

La notion de proportionnalité dans le recours à la force est d'ailleurs un de ces moyens utilisés pour entraver l'action de l'Etat comme dans les opérations extérieures. Il est sans aucun doute largement temps d'accepter des réponses à la hauteur de ces acteurs de violence. Si les

risques encourus par les manifestants violents étaient à la hauteur des menaces qu'ils représentent, ils feraient preuve de plus de discernement mais, combattants expérimentés, leur premier objectif reste de casser du gendarme ou du policier. Ils devraient en payer le prix.

D'autres manifestations pas très exemplaires et servant de (mauvais) exemples

Cependant, peut-on dissocier ces manifestants extrêmes de ces manifestants plus socio-catégoriels comme les bonnets rouges, les agriculteurs et autres professions qui s'expriment aussi parfois par une forme de violence tout aussi condamnable. La CGT elle-même, qui serait heureuse de compter les militaires dans ses rangs, donc des gendarmes, n'est pas exempte de reproches comme d'autres syndicalistes qui détruisent du matériel ferroviaire. L'exemplarité n'est pas au rendez-vous.

Cela me rappelle (humeur) que la saison des grèves arrive avec la CGT au nom de la défense du service public (et non du public) ce mardi (et son secrétaire général se fait refaire un appartement pour 130 000€, information vite disparue. Je n'ai jamais eu les moyens en quarante années de carrière de financer ce type de travaux comme beaucoup de Français).

Alors oui, notre société, pour l'instant temporisée par une forte classe moyenne, a un problème de violences urbaines qui peut conduire une partie des gens raisonnables à l'être moins devant ce sentiment d'insécurité qui se développe malgré le vote de multiples lois sans effets ni efficacité.

Comment une société molle et vermoulue, primant la compassion et la parole creuse peut-elle résister à ces groupes déterminés et violents en s'abritant derrière les seules barrières juridiques de plus en plus difficilement applicables et des comportements de moins en moins exemplaires pour dissuader ?

Rapport sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire, des propositions ?

Cela me rappelle les déclarations du général Soubelet, ancien directeur des opérations de la gendarmerie. Il a été limogé (ou affecté à un autre poste de « responsabilité ») d'une manière discrète suite à ses propos sur l'insécurité le 18 décembre 2013 devant la commission parlementaire de « lutte contre l'insécurité » créée par la commission des lois de l'Assemblée nationale (Cf. [Vidéo du 18 décembre 2013](#)). Le hasard du calendrier fait que le *rapport sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire* a été déposé ce 22 octobre 2014 (Cf. [rapport](#)).

Si vous lisez ce rapport de 260 pages, vous constatez la faible place de la lutte contre les violences urbaines et pratiquement aucune mesure de près ou de loin ne les concerne directement dans les 60 propositions. Serions-nous « au pays des bisounours » ? Il est vrai que les membres UMP de la commission en avaient démissionné cet été en réaction au limogeage du général Soubelet.

Le besoin de contrôler la décentralisation

Surtout, l'affaire de Sivens pose la question de la décentralisation engagée depuis 1982. Elle sera accentuée avec la diminution du nombre de régions à laquelle je suis favorable dès lors qu'il y a une rationalisation du fonctionnement ... et que le contrôle de l'Etat puisse s'exercer. Les notables existent et une nouvelle féodalité s'installe. Ils exercent un pouvoir d'influence non négligeable et le contre-pouvoir de contrôle de l'Etat est aujourd'hui bien faible par la diminution des effectifs de l'administration grâce à la brillante RGPP.

Le dossier du barrage de Sivens qui a suscité un certain nombre d'oppositions comme toujours dans le domaine écologique n'aurait-il pas dû à un moment intégrer un référendum local ? La décentralisation impose ce vote local. La parole doit revenir régulièrement au peuple. En cas d'une opposition maintenue malgré un référendum local, l'Etat aurait toute latitude pour agir avec fermeté mais il faut qu'il soit un contrepoids réel.

Anecdotiquement, je remarque qu'à Paris le projet de construction des bureaux de la Tour Triangle, troisième monument le plus haut de Paris avec 180 mètres de haut à la porte de Versailles, fait aussi polémique dans cet arrondissement dont Madame Hidalgo est le maire. Comme à Sivens, ce projet montre le besoin de contrôler les élus locaux et leurs projets entre deux élections (Cf. [Le Monde du 31 octobre 2014](#)).